

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14 - INT-217

Déposé le : 28.01.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Influence des PC familles sur la politique de dépenses cantonales. Le RI en est-il soulagé ?

Texte déposé

Lors de l'acceptation de la loi sur les Prestations Complémentaires cantonales pour familles en novembre 2010, le Conseiller d'Etat en charge du département des affaires sociales affirmait que cette nouvelle loi allègerait sensiblement le compte du Revenu d'Insertion et favoriserait le retour de certaines de ces personnes sur notre marché du travail. Après deux ans de fonctionnement, la Commission permanente doit pouvoir rendre cette année encore son premier rapport de fonctionnement, conformément à l'article 26 al.6 de la loi et de son règlement. Elle doit pouvoir renseigner le Conseil d'Etat et par conséquent le Grand Conseil, sur la problématique des PC familles.

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes concernant les PC familles :

1. Après deux ans le RI se trouve-t-il soulagé en quantité de cas « familles » par l'entrée en vigueur des PC familles ?
2. Des familles ont-elles renoncé au RI, depuis la mise en vigueur de la loi pour entrer dans le programme PC famille ?
3. Le Conseil d'Etat peut-il chiffrer la baisse des coûts de fonctionnement RI, en rapport avec l'entrée en vigueur de la loi sur les PC familles ?
4. Jusqu'à quel plafond de revenus a-t-on versé des PC familles, ne serait-ce que partiellement ?
5. Ce soutien au niveau des PC familles a-t-il favorisé le retour de personnes sur notre marché du travail, ou l'amélioration de leur situation ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

gläser Alice

Signature :

gläser

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :